

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 7 février 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-17/B-00427 à D08-01-17/B-00430  
**Propriétaire(s) :** Joey Theberge  
**Emplacement :** (19), 21 (23, 25), avenue Withrow (en vertu d'un contrat d'achat-vente)  
**Quartier :** 8 – Collège  
**Description officielle :** lots 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413 et partie du lot 414 et partie de l'allée adjacente (fermée par ordonnance du tribunal, Instr. CR294685) et partie de place St. Helen's (fermée par ordonnance du tribunal, Instr. CR294685) plan enr. 375  
**Zonage :** R1FF [632]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La parcelle comprend sept lots complets sur un plan de lotissement, une partie d'une allée fermée adjacente aux lots et une partie de la place St. Helen's, une emprise routière fermée. Afin de permettre la création de quatre nouveaux lots résidentiels aux fins d'aménagement, le propriétaire souhaite lotir la moitié de l'allée arrière adjacente aux sept lots en quatre parcelles distinctes. Les nouvelles parcelles créées seront ajoutées aux sept lots du plan de lotissement initialement établi (n° 375). La partie 4 du plan de renvoi (lot 407 sur le plan n° 375) sera combinée à une partie de la place St. Helen's, une emprise routière fermée, de façon à former le quatrième nouveau lot. Une maison isolée de deux étages proposée occupera chacune des parcelles nouvellement créées.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 8 du plan 4R préliminaire joint aux demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
---------	--------	------------	------------	---------	--------------------

B-00427	15,9 m	29 m	460,6 m <sup>2</sup>	1 et 5	19, av. Withrow, maison isolée proposée
B-00428	15,2 m	29 m	441,5 m <sup>2</sup>	2 et 6	21, av. Withrow, maison isolée proposée
B-00429	15,2 m	29 m	441,5 m <sup>2</sup>	3 et 7	23, av. Withrow, maison isolée proposée
B-00430	15,2 m	29 m	441,5 m <sup>2</sup>	4 et 8	25, av. Withrow, maison isolée proposée

L'approbation des demandes aura comme effet de créer quatre parcelles distinctes. Les parcelles ainsi que l'aménagement proposé sur les parcelles ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00345 à D08-02-17/A-00348) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.